

Compte-rendu

Participants :

F.X. Dupérat (Président commission) / J.C. Delaune (Vice-président commission) / J.L. Bouchut / C. Duchaussoy / C. Gibier / H. Hendersen / E. Jaire / P. Malchère

1- Mise en œuvre des actions validées par le conseil communautaire :

a. Etude auprès des communes

Un courrier sera envoyé à chaque commune.

L'objectif est que chacune d'elle indique son intérêt ou non vis-à-vis des actions de mutualisation proposées par la commission.

Il sera précisé qu'en aucun cas il n'y aura prise de compétence par la C.C. et que l'engagement définitif se fera au moment du lancement de l'appel d'offres.

Suite à ce courrier, la commission se réunira pour réaliser un bilan et valider les actions à mettre en œuvre.

b. Création de pôles de mutualisation

Après débat, 4 pôles sont créés.

L'objectif est que chaque pôle travaille en autonomie pour préparer l'appel d'offre et suivre les dossiers.

Des groupes de travail pour chaque pôle seront créés. Ils seront composés par un référent de chaque commune impliquée, référent désigné par son conseil municipal.

Une fois l'appel d'offre finalisé, celui-ci sera validé par la commission mutualisation, le conseil communautaire et les communes.

Pôle administration :

Assurances – Conseils juridiques – Entretien et achats informatique

Pôle bâtiments et structures :

Contrôles : Electrique – Incendie – Alarme – Sécurité – Extincteurs – Aires de jeux – Equipements sportifs

Energie : Achat fioul

Voirie :

Balayeuse (Contrat) – Signalétique horizontale – Sel de déneigement – Entretien voirie – Réfection voirie

Matériel :

Achat groupé de petits matériels – Matériels C.C mis à disposition des communes (Barnums, barrières...)

c. Synthèse et calendrier :

1) Etude : Début décembre 2014

2) Réunion commission pour synthèse : Janvier 2015

3) Réunion des pôles : Février/Mars 2015

Compte-rendu

Participants :

F.X. Dupérat (Président commission) / J.C. Delaune (Vice-président commission) / J.L. Bouchut / C. Duchaussoy / C. Gibier / H. Hendersen / E. Jaire / P. Malchère

d. Divers :

Lors de la première réunion de chaque groupe de travail (pôle), un responsable sera nommé.

2- DFI (Dispositif de Formation Intracommunautaire)

- La structure tarde à se mettre en place. Le « problème » provient d'une nouvelle organisation du CNFPT qui demande que la première réunion se face en présence de la responsable régionale et de la responsable de secteur. Il est difficile pour eux de trouver une date.
- Concernant l'éventuelle perte, par les communes, de la possibilité de former un agent en dehors du DFI, il n'en est rien, en cas de besoins spécifiques, chaque commune pourra toujours s'adresser au CNFPT d'une manière individuelle.

3- Préparation de la prochaine réunion

- Période calendaire : Janvier 2015
- Points à aborder : Bilan sondage et organisation des pôles

Fin de réunion : 22 h